le 22 Octobre 2019

63

M. le Commissaire Enquêteur
Mairie d'HENNEBONT

MAIRIE D'HENNEBONT
ARRIVÉE LE
24 OCT. 2019

Objet : PLU d'Hennebont.
Village de Locoyanne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Propriétaire des bâtiments 12 et 13 page 101 de l'Annexe 2 du Règlement je suis satisfaite de les voir intégrés dans la liste des bâtiments susceptibles de changer de destination, je travaille d'ailleurs à une restauration de ces bâtiments afin de poursuivre leur sauvegarde (toiture en bon état sur le bâtiment 13).

Toutefois afin qu'une remise

1)

en état cohérente et harmonieuse soit possible il serait souhaitable que le bâtiment central reliant le 12 au 13 soit également répertorié dans le PLU. Les Murs Nord et Sud subsistent et les deux pignons Est et Ouest communs aux 12 et 13 laissent apparaître des cheminées en pierre.

La configuration et l'intérêt architectural de ce bâtiment central sont identiques aux 12 et 13 puisque dans un passé pas si lointain toute cette continuité construite constituait le même ensemble architectural.

Confiante dans la suite favorable que vous réserverez à ma demande

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées

1 plan en Annexe

P1

2)

//// → emplacements des Murs Sud et Nord existants du bâtiment reliant les bâtiments 12 et 13 répertoriés.

12. Bas-Locoyarn	Emprise au sol : 36 m²	Référence cadastrale : AZ05

Configuration
Hors périmètre sanitaire d'un bâtiment d'élevage : oui
Part d'un ensemble habité plus vaste : oui
Absence d'autres servitudes ou de nuisances connues : oui
Accès /réseaux AEP, électricité, téléphone : oui

Intérêt architectural
Bâtiment en pierre dans le prolongement du n°13, et qui participe d'un ensemble habité plus grand.

13. Bas-Locoyarn	Emprise au sol : 65 m²	Référence cadastrale : AZ05

Configuration
Hors périmètre sanitaire d'un bâtiment d'élevage : oui
Part d'un ensemble habité plus vaste : oui
Absence d'autres servitudes ou de nuisances connues : oui
Accès /réseaux AEP, électricité, téléphone : oui

Intérêt architectural
Bâtiment en pierre dans le prolongement du n°12, et qui participe d'un ensemble habité plus grand. La volumétrie la pente de la toiture permettent la création de deux niveaux habitables.